

BE-A0523_722773_807251_FRE

Inventaires des archives du notaire Hubert
Doutrelepont à Malmedy, 1940-1944



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoire.....	7
II. Minutes.....	8
1 - 31 Minutes. 15 août 1940 - 6 septembre 1944.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Doutrelepont Hubert (Malmedy)

Période:

1940-1944

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.7787

Etendue:

- Etendue non inventoriée: 1.10 m
- Dernière cote d'inventaire: 32.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Hubert Doutrelepont.

HISTORIQUE

Hubert Doutrelepont (2 novembre 1884 - 5 mars 1968) a travaillé comme notaire à Saint-Vith [Sankt-Vith] de 1920 à 1940. Entre le 15 août 1940 et le 6 septembre 1944, son étude se trouvait à Malmedy. En raison de sa fonction de bourgmestre de Malmedy durant les dernières années de la guerre et de ses appartenances au *Heimattreue Frontet* aux SS, Henri Doutrelepont a été condamné par la cour militaire en 1947. Après la guerre, il a été actif jusqu'à sa mort en 1968 en tant que " conseiller juridique indépendant " ². Le notaire Jean-Joseph Bolette lui a succédé à Malmedy et le notaire Robert Grimar à Saint-Vith.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Hubert Doutrelepont ont été versées aux Archives de l'État à Liège par les notaires Crespin et Godin de Malmedy en 2020.

2 Grenz-Echo, 27 octobre 1945, p. 4 ; 15 février 1947, p. 2 ; 15 mars 1948, p. 5 ; 19 avril 1952, p. 11.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Hubert Doutrelepont à Malmedy.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en allemand.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé.

Description des séries et des éléments

- 32** I. RÉPERTOIRE
Répertoire chronologique et alphabétique. 11 septembre 1943 - 6
septembre 1944. 1 volume

II. MINUTES

1	1 - 31 MINUTES. 15 AOÛT 1940 - 6 SEPTEMBRE 1944. 15 août 1940 -29 octobre 1940 (n°1-100).	1 liasse
2	29 octobre 1940 - 31 décembre 1940 (n°101-181).	1 liasse
3	2 janvier 1941 - 25 février 1941 (n°1-100).	1 liasse
4	25 février 1941 - 22 avril 1941 (n°101-200).	1 liasse
5	22 avril 1941 - 4 juin 1941 (n°201-300).	1 liasse
6	5 juin 1941 - 26 juillet 1941 (n°301-400).	1 liasse
7	26 juillet 1941 - 5 septembre 1941 (n°401-500).	1 liasse
8	2 septembre 1941 - 23 octobre 1941 (n°501-600).	1 liasse
9	23 octobre 1941 - 28 novembre 1941 (n°601-700).	1 liasse
10	26 novembre 1941 - 31 décembre 1941 (n°701-741).	1 liasse
11	2 janvier 1942 - 24 février 1942 (n°1-100).	1 liasse
12	25 février 1942 - 9 avril 1942 (n°101-200).	1 liasse
13	9 avril 1942 - 29 mai 1942 (n°201-300).	1 liasse
14	29 mai 1942 - 1er août 1942 (n°301-400).	1 liasse
15	1er août 1942 - 29 septembre 1942 (n°401-500).	1 liasse

16	3 octobre 1942 - 29 octobre 1942 (n°501-600).	1 liasse
17	29 octobre 1942 - 30 novembre 1942 (n°601-700).	1 liasse
18	1er décembre 1942 - 31 décembre 1942 (n°701-752).	1 liasse
19	2 janvier 1943 - 12 février 1943 (n°1-100).	1 liasse
20	13 février 1943 - 15 mars 1943 (n°101-200).	1 liasse
21	16 mars 1943 - 7 avril 1943 (n°201-300).	1 liasse
22	7 avril 1943 - 14 mai 1943 (n°301-400).	1 liasse
23	14 mai 1943 - 17 juin 1943 (n°401-500).	1 liasse
24	17 juin 1943 - 3 août 1943 (n°501-600).	1 liasse
25	3 août 1943 - 9 octobre 1943 (n°601-700).	1 liasse
26	9 octobre 1943 - 3 décembre 1943 (n°701-800).	1 liasse
27	11 décembre 1943 - 30 décembre 1943 (n°801-841).	1 chemise
28	6 janvier 1944 - 14 mars 1944 (n°1-100).	1 liasse
29	15 mars 1944 - 1er juin 1944 (n°101-200).	1 liasse
30	3 juin 1944 - 5 août 1944 (n°201-300).	1 liasse
31	5 août 1944 - 6 septembre 1944 (n°301-352).	1 chemise